

République française

LOIRE

COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 24 octobre 2025

Membres en exercice :

Date de la convocation: 16/10/2025

13

vingt-quatre octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-MARC BEYSSAC

Présents : 11

Présents : PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC,
CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO
DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, CHARLOTTE CARRIER, DANIEL
CI AVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERO

Pour: 11

Représentés:

Contre: 0

Excusés: ALEXIS CARRIER

Abstentions: 0

Absents: KEVIN COURTINEL

Secrétaire de séance: EGLANTINE FRERY

Objet: ADOPTION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT - DE 040 2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 16 septembre 2025 qui s'est tenue au siège de Loire Forez Agglomération. Il explique que cette commission a pour vocation d'étudier les transferts de compétences entre la commune et la Communauté d'Agglomération.

Cette année, il indique que le chemin de Marandière et le chemin des Chomettes vont être remunicipalisés et que le chemin de l'antenne des Chomettes va être transféré à l'agglomération. Ainsi la charge nette d'investissement baissera de 689.04€ et la charge nette de fonctionnement baissera de 207.72€.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rapport définitif de la CLECT du 16 septembre 2025.

Ont signés au registre tous les membres présents.
Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY



Date de transmission de l'acte: 28/10/2025

Date de reception de l'AR: 28/10/2025

042-214200917-DE 040 2025-DE

AGEDI